

Mxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx  
Résident à : xxxxxxxxxxxx  
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx  
Point de Livraison N° : xxxxxxxx

ENEDIS ERDF  
Direction Régionale Midi-Pyrénées Sud  
Marché Grand Public et Professionnel  
11, rue Marsoulas  
31800 Saint-Gaudens

A l'attention de Monsieur le représentant légal,

A xxxxxxxxxxx, le xxxxxxx

**Objet : Mise en demeure – refus du compteur « Linky »**

Monsieur le représentant légal,

Je me permet de vous solliciter au sujet de votre projet de remplacement du compteur électrique auquel mon installation électrique est raccordée (PDL n° xxxxxxxxxxx, tel que figurant sur ma facture) par un compteur communicant de type « Linky ».

Comme vous le savez, **ce compteur communicant a vocation à enregistrer et traiter des données dont j'ai la libre disposition, en vertu de l'article R.341-5 du code de l'énergie.**

L'exercice de ce droit suppose que je puisse disposer d'une information exhaustive sur les fonctionnalités de ce compteur, les risques qu'il représente en matière d'atteinte à la vie privée et les droits dont je dispose pour les maîtriser, conformément aux recommandations de la commission nationale et des libertés (CNIL) formulées en la matière.

**Or, l'installation de ce nouveau compteur comme les modalités d'exercice de mes droits n'apparaissent pas prévues par le contrat de distribution d'électricité qui nous lie, lequel doit nécessairement être amendé et approuvé par mes soins et ce au moins un mois avant l'application des nouvelles conditions contractuelles, c'est à dire au moins un mois avant l'installation du nouveau compteur, conformément aux dispositions de l'article L.224-10 du code de la consommation.**

**Aussi, je vous serais reconnaissant de me communiquer, dans un délai de quinze jours :**

- une présentation détaillée des fonctionnalités du compteur Linky ;
- une présentation détaillée des données personnelles susceptibles d'être recueillies par ce compteur ;
- l'étude d'impact sur la vie privée préalable à ce déploiement, telle que prévue par la CNIL et dûment notifiée à celle-ci ;
- la preuve que la domotique présente à mon domicile pourra continuer de fonctionner sans difficulté en présence du CPL dont les radiofréquences de 63.3 KHz et 74 KHz sont prévus en superposition au 50Hz et que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour que ce dernier n'occasionne aucun dommage en matière de santé et ne porte pas atteinte à la protection de mes données personnelles.

- une attestation de l'assurance couvrant tous les risques pouvant être causés par les radiofréquences du CPL couplé à un tel compteur.
- un projet d'avenant au contrat de distribution d'électricité prévoyant l'installation d'un nouveau compteur et fixant les modalités me permettant d'autoriser ou de refuser l'enregistrement, la collecte, l'utilisation et/ou la transmission à des tiers de mes données personnelles de consommation telles qu'elles sont relevées par ce compteur, et ce dans les conditions préconisées par la CNIL.

**L'implantation de ce compteur ne pouvant intervenir avant la conclusion de cet avenant, je vous remercie de renoncer à l'installation de ce compteur préalablement à la conclusion de cet avenant.**

**A défaut, je serais contraint d'engager toutes les voies de droit propres à la défense de mes intérêts.**

Néanmoins, afin que vous puissiez établir mes factures sur la base de mes consommations réelles, je m'engage à échéance trimestrielles, à vous transmettre grâce au relevé confiance, les relevés de consommation.

Vous devez de ce fait considérer la présente lettre comme valant mise en demeure, avec toutes les conséquences que la loi et les tribunaux accordent à ce type de lettre.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Monsieur le représentant légal, l'assurance de ma sincère considération.

M xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx